

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 23 juin 2023

Ouverture ce vendredi d'un rendez-vous des « matinées de la consommation »

L'État s'engage pour le droit des consommateurs dans le Val-de-Marne. Sophie Thibault, préfète du Val-de-Marne ouvre ce matin à Créteil une nouvelle « Matinée de la consommation ». Objectif de ce rendez-vous annuel qui rassemble différentes associations de consommateurs du département : échanger, pour améliorer la protection économique du consommateur.

Ce rendez-vous, organisé depuis 7 années dans le Val-de-Marne, a repris fin décembre 2022 après son arrêt durant la crise sanitaire.

Il permet à la Direction de la Protection des Populations (DDPP) du Val-de-Marne, qui porte dans le département notamment les politiques publiques de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), de dresser le bilan et les perspectives de son action et d'échanger avec les associations du département pour informer au mieux le consommateur de ses droits.

Protection du consommateur : les priorités dans le Val-de-Marne

- la protection du pouvoir d'achat concernant les produits alimentaires, les produits industriels et les prestations de service ;
- la lutte contre les fraudes aux allégations environnementales et au « made in France » ;
- la réglementation des taxis dans le Val-de-Marne et les pratiques frauduleuses.

En 2022, 3 145 contrôles ont été réalisés par les 40 agents CCRF de la DDPP du Val-de-Marne.



Un bilan de la gestion des alertes dans le département a également été dressé à cette occasion (produits non alimentaires et produits alimentaires). 800 interventions ont été réalisées sur 2022, avec notamment les alertes Pizza Fraich'up et Kinder qui ont fortement mobilisé les effectifs et représenté 495 contrôles.

Consommateurs : en cas de litige, pensez à Signal Conso!

Signalez un problème à l'entreprise, renseignez-vous sur vos droits avec la répression des fraudes!

En cas de litige avec un professionnel, vous pouvez effectuer un signalement sur la plateforme de la DGCCRF https://signal.conso.gouv.fr/ désormais disponible en application mobile sur l'App Store ou le Play Store ou le Play Store.

Cette plateforme, à l'échelle nationale, a enregistré plus de 500 000 signalements depuis sa création. Son objectif : favoriser le règlement à l'amiable des litiges entre les consommateurs et les entreprises.

Si des infractions peuvent être caractérisées, un contrôle sera réalisé par les équipes de la DDPP dans l'établissement concerné.